

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALEILLE Séance du 5 DECEMBRE 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Date de convocation :	28 novembre 2023	Date d'affichage :	28 novembre 2023
------------------------------	------------------	---------------------------	------------------

L'an deux mille vingt-trois et le cinq décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **FLAMAND Robert**, Maire.

Présents : FLAMAND Robert, Maire, BOUCHARD Éric, CREPIAT Annie, GARDON François, VIRICEL Christelle Adjoints, CHALANDON Edith, MARGOTAT Lydie, PLOTON Laura, POYET Bruno, FRANCE Jean-Marie, CHALLET Thierry, VENET Marie-Louise, DEROSIER Philippe

Absents excusés : ROLLAND Yann, VERICEL Géraldine,

Secrétaire de séance : BOUCHARD Éric

DEL7/05-12-23 – Réfection toiture de l'école : Demande de subvention auprès de la Région

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que suite aux intempéries du 29 juin 2023 : orage avec grêle et du 9 juillet 2023 : tempête, l'eau s'infiltrait dans les classes et dans tout le bâtiment de l'école. L'assurance n'a pas pris en charge, la réfection de la toiture, compte-tenu, qu'aucune tuile n'était cassée.

Il explique ensuite au Conseil Municipal, compte-tenu du remboursement par l'assurance des faux plafonds, il pourrait être judicieux de profiter de ces travaux, pour remplacer les luminaires par un éclairage à led, afin de réaliser des économies d'énergie.

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à :

- Charpente – maçonnerie : 91.040,92 € HT
- Zinguerie : 14.232,00 € HT
- Démontage - remontage panneaux photovoltaïques : 5.468,00 € HT
- Remplacement de l'éclairage des classes en led : 6.059,68 € HT

soit un montant total des travaux : 116.800,60 € HT

Il indique que la Région Auvergne-Rhône-Alpes peut apporter une aide financière aux communes de moins de 2.000 habitants au titre du dispositif bonus ruralité et propose donc au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** ce projet de réfection de la toiture de l'école pour un montant estimatif de 116.800,60 € HT.

- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, au titre du dispositif bonus ruralité.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

Expédition conforme au registre.

Le secrétaire de séance,
Éric BOUCHARD



Le Maire,
Robert FLAMAND

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

042-214203192-20231205-DEL7_05-12-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023